

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-075

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à 20h20, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Henri CELLIER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, René MEASSON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER,

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL à Odile PHILIPPON, René MEASSON à Stéphane VILLARD, Claude TOUILLOUX à Serge TRIOULEYRE, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON, Frédéric PER à Marc COMBETTE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SIVU DES GRANGES – CREATION D'UNE ANNEXE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ – ACCORD POLITIQUE

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230914-2023-09-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 23/09/2023

Créé par arrêté préfectoral en 2009, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Granges gère la compétence petite enfance pour les collectivités de Bonson, Saint-Cyprien et Saint-Marcellin en Forez, trois communes de la Communauté d'Agglomération Loire Forez dans le département de la Loire.

Le syndicat a mené une étude approfondie en 2009 sur l'accueil collectif de la petite enfance pour le territoire administré. Le diagnostic posé par l'étude conclut à la nécessité d'ouvrir une première structure sur le territoire le plus rapidement possible, l'offre d'accueil collectif étant jusque-là nulle.

Ouverte en 2012, la structure « L'Ile aux Coissoux » accueille depuis les enfants des 3 communes selon une répartition fixée dans les statuts du SIVU. A l'origine, 60 places devaient être créées sur la structure. Pour des raisons financières, la capacité de « l'Ile aux Coissoux » a été réduite à 48 berceaux. Elle demeure l'une des plus importantes structures du département de la Loire, et la plus grande structure de Loire Forez.

La structure « l'Ile aux Coissoux » a jusqu'ici répondu à la majorité des besoins en accueil de garde collective sur le territoire du SIVU, grâce à une gestion optimisée de l'occupation. Aujourd'hui, « l'Ile aux Coissoux » fait face à une liste d'attente et une nouvelle structure, mixant accueil occasionnel et accueil régulier, trouverait sans difficulté son public.

Une première étude d'opportunité en 2016, menée par le bureau d'études CITEXIA, a confirmé la nécessité d'envisager la création d'une structure supplémentaire d'une vingtaine de places.

Au regard de la nouvelle configuration du secteur routier, avec notamment la déviation de la RD 498 permettant de ne plus passer par Bonson, une structure sur Saint Marcellin-en-Forez apparaît comme pertinente. Elle s'adresserait principalement aux familles marcellinoises. Par conséquent, la fréquentation de l'Ile aux Coissoux par les Marcellinois diminuerait, au profit des 2 autres communes qui verraient leur nombre de places augmenter.

En 2021, le SIVU des Granges a confié une mission de diagnostic Petite Enfance du territoire et d'étude des besoins en mode de garde. Au regard de l'évolution de plusieurs indicateurs (démographie, géographie, ménages, famille, logement, économie), l'étude conclue, à nouveau, à la nécessité de créer une seconde structure. En outre, étant donné la disponibilité du foncier et la création d'un pôle Enfance Jeunesse à proximité, il est privilégié à nouveau que cette structure soit construite sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez.

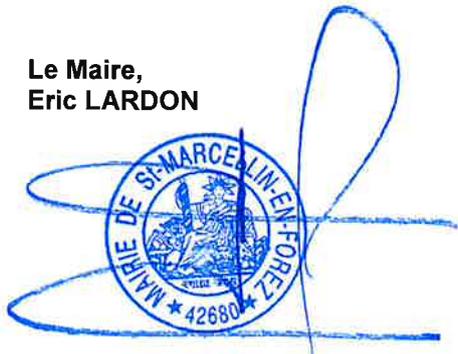
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Donner un accord de principe pour la création d'une structure annexe au SIVU des Granges sur le territoire de Saint-Marcellin-en-Forez, et par conséquent d'en assurer le financement
- De confier la réalisation de ce projet au SIVU des Granges.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD